

En 1975, pour la première fois depuis la fin de la dernière guerre, on a enregistré une diminution de la population du canton. Cette évolution résulte d'un déficit migratoire de plus d'un millier de personnes (-1 166) que n'a pu compenser le mouvement naturel de la population ¹⁾ (+825).

Ce déficit migratoire est évidemment lié à l'évolution de la situation économique : on sait que pendant la phase d'expansion qu'elle a connue jusqu'en 1973-1974, l'économie genevoise a attiré une quantité très importante de travailleurs, résidents, saisonniers ou frontaliers ²⁾.

Ainsi l'accroissement démographique considérable des années soixante (gains annuels de 5 000 à 10 000 habitants) résultait pour sa plus grande part (environ trois quarts) du gain migratoire, et pour un quart seulement du gain naturel.

Le ralentissement économique de ces derniers mois s'est d'abord répercuté sur les catégories de travailleurs soumises à un renouvellement annuel de permis : frontaliers (diminution de 3 800 en 1975), saisonniers (-3 000) et travailleurs sous permis B (permis annuel de séjour), dont la diminution n'est pas encore connue à l'heure actuelle.

Il est difficile de dire si le retournement de tendance, amorcé dans les derniers mois de 1974 sera durable, ou s'il ne s'agit que d'un accident conjoncturel. Ce qu'on peut schématiquement dire, c'est que

1. Le développement de la population genevoise repose depuis toujours sur l'immigration. Lorsque celle-ci cesse, la population cesse de s'accroître.
2. En effet le mouvement naturel de la population endogène (genevois et non-genevois établis) est traditionnellement négatif. C'est grâce au rajeunissement de la population consécutif à de nombreuses années d'immigration que le mouvement naturel est encore actuellement positif.
3. L'immigration est de nature économique. Seul un climat économique favorable peut permettre à l'économie genevoise de créer de nouveaux emplois. Une stagnation de longue durée est possible, comme le montre l'évolution de la population du canton entre les deux guerres (172 000 habitants en 1914, 166 000 en 1915, 163 000 en 1925, 176 000 en 1939).

1) Mouvement naturel = excédent des naissances sur les décès.

2) Rappelons que saisonniers et frontaliers n'apparaissent pas dans les chiffres de la population au 31 décembre puisqu'ils ne résident pas (frontaliers) ou plus (saisonniers) dans le canton.

En fait seules les autres catégories d'étrangers (sous permis de séjour, d'établissement ou internationaux) participent au mouvement démographique de la population du canton.

Evolution de la population selon l'origine (pages 39-40) 1)

- 1) Population totale : croissance très forte de 1950 à 1970.
Taux d'accroissement = 2,5% par an en moyenne, très supérieur au taux de l'ensemble de la Suisse (1,5%).
La proportion d'étrangers passe, entre ces deux dates, de 17% à 33% (soit un tiers) du total de la population.
- 2) A partir de 1970, en raison du renforcement des mesures fédérales envers les étrangers, l'immigration étrangère se ralentit fortement. La courbe de la population du canton s'infléchit (voir graphique page 40). La proportion d'étrangers cesse de s'accroître.
- 3) Le bilan de la population pour 1975 est le suivant :

Genevois	: + 600	
Confédérés	: + 900	Total - 360
Etrangers	: -1 860	
- a) Genevois : l'augmentation résulte des naturalisations et autres changements d'origine (mariages) : + 1 300 genevois.
En revanche les gains naturel et migratoire sont négatifs (-700).
- b) Confédérés : gain migratoire positif (+ 1 300), mais mouvement naturel et changements d'origine déficitaires (-400).
- c) Etrangers : forte diminution par émigration (départ de 2 100 personnes, en plus des frontaliers et saisonniers, non compris dans ces chiffres).
Perte de 900 personnes, devenues genevoises ou confédérées par naturalisation ou mariage;
mais gain naturel encore fortement excédentaire (+ 1 140) car la population étrangère établie à Genève (comme d'ailleurs dans les autres cantons) a une structure jeune, et donc une natalité élevée.

Mouvement démographique (pages 66-68)

Les trois composantes principales du mouvement démographique sont :

- la natalité
- la mortalité
- les migrations

1) Voir rapport "Perspectives d'évolution de la population du canton et de la ville de Genève de 1975 à 2000", principalement pages 36-42.

Les migrations ont elles-même une incidence sur les deux autres composantes, principalement la natalité : elles rajeunissent la structure de la population (renforcement des classes d'âges entre 20 et 30 ans) et provoquent une augmentation des naissances.

1) Natalité :

La courbe des naissances du canton montre une croissance très forte, et continue, de 1954 (2 300 naissances) à 1964 (4 900 naissances, soit plus du double !). Cette évolution résulte en partie d'une augmentation de la fécondité observée en Suisse et à Genève, donc d'un phénomène indépendant des changements structurels de la population (croissance rapide, rajeunissement); mais surtout elle est la conséquence de la forte vague d'immigration enregistrée après la guerre. Depuis 1965 le nombre annuel des naissances n'a cessé de diminuer : diminution relativement lente jusqu'en 1970-71 et liée à un fléchissement de la fécondité observé un peu partout en Europe, et plus rapide ces dernières années en raison du ralentissement de l'immigration depuis 1970. Par rapport au chiffre record de 1964, le nombre des naissances enregistrées en 1975 (3 800) marque une diminution de 1 100 (ou -22%).

La baisse de fécondité de la population en Suisse peut être mise en évidence à l'aide d'un indice synthétique, la somme des naissances réduites (SNR). Cet indice correspond à la descendance finale d'une génération fictive de 100 femmes qui connaîtraient à chaque âge de leur vie les conditions de fécondité observées lors de l'année considérée.

<u>Année</u>	<u>SNR</u>	
	<u>Suisse</u>	<u>Genève</u>
1964	268	182
1970	209	153
1975	165	*

La somme des naissances réduites nécessaires au renouvellement d'une population est de 210 environ ¹⁾; donc dans les conditions actuelles de fécondité, le renouvellement démographique de la population suisse n'est plus assuré : à plus ou moins long terme selon l'évolution de l'immigration, le nombre des décès deviendra supérieur à celui des naissances si la fécondité ne reprend pas sensiblement.

D'autres pays européens sont à cet égard dans une situation encore plus critique, en particulier l'Allemagne fédérale où les décès ont surpassé les naissances de près de 100 000 en 1974.

1) C'est-à-dire que chaque femme devrait donner le jour à 2,1 enfants au moins.

2) Mortalité :

Contrairement à celle des migrations ou de la natalité, l'évolution de la mortalité est stable : depuis plusieurs années le nombre de décès oscille entre 2 800 et 3 000 à Genève. Son évolution future est, elle, moins aléatoire : en raison du faible niveau de la mortalité en Suisse (espérance de vie à la naissance égale à 71 ans pour les hommes, 77 ans pour les femmes), on ne peut plus attendre de progrès important dans ce domaine 1).

3) Migrations :

Cette composante du mouvement démographique de la population genevoise est présentée en détail dans l'étude citée sous 1).

1) Perspectives d'évolution de la population du canton et de la ville de Genève de 1975 à 2000, pages 49 à 53.